Services d'interprétation

Une personne victime de la traite qui ne parle pas la langue locale est susceptible d'être plus vulnérable au contrôle d'un trafiquant.

En trouvant un interprète ou en fournissant des documents traduits, vous pouvez supprimer la barrière de la langue et rompre une des nombreuses chaînes invisibles que les trafiquants utilisent pour contrôler et manipuler les personnes.

Souvenez-vous que les difficultés relatives à la langue ne se limitent pas aux victimes étrangères qui se trouvent au Canada : il existe de nombreuses régions au Canada où la population parle seulement l'une ou l'autre de nos langues officielles, et certains citoyens canadiens ou résidents permanents ne parlent aucune de nos langues officielles. De plus, une personne malentendante peut nécessiter un interprète en langue des signes.

Éléments particuliers à prendre en compte

Même si vous ne pouvez pas recourir de façon immédiate à un interprète, ne demandez pas à une personne accompagnant la victime d'agir en tant qu'interprète : cette personne pourrait être le trafiquant.

Bien qu'ils puissent se faire rares dans certaines collectivités, les interprètes professionnels accrédités représentent une meilleure option que les interprètes bénévoles. Les interprètes accrédités sont formés sur les questions de confidentialité. En tant que membres d'une association professionnelle, ils adhèrent à un code de conduite et ont atteint une norme de qualité et de compétence élevée dans leur pratique.

Pour ce qui est des bénévoles, il est impossible d'évaluer la qualité et l'exactitude de leurs compétences d'interprétation, et ils peuvent ne pas avoir conscience de l'importance de la confidentialité, de la neutralité ou du caractère délicat du cas, ou de leur propre partialité compte tenu de leur culture, religion, origine ethnique ou sexe. Il se peut également que les bénévoles soient en relation avec le cercle du trafiquant, ce qui pourrait traumatiser à nouveau la victime et saboter votre intervention.

Soyez également attentif aux dialectes. De nombreuses régions dans le monde partagent la même langue, mais ont des dialectes différents et ces dialectes peuvent être associés à des camps adverses dans des conflits ethniques, religieux et nationaux. Si l'interprète parle un dialecte différent, il se peut que la personne victime de la traite ne se sente pas à l'aise, ou se méfie de cette personne.

Où chercher les services

Les organismes d'accréditation pour la traduction et l'interprétation constituent un bon point de départ. Ils sont établis dans la plupart des provinces. Vous pouvez également essayer de communiquer avec un service d'interprétation par téléphone, tels que Telelanguage Canada ou LanguageLine. Les lignes d'écoute téléphonique, les lignes d'aide aux victimes et autres lignes téléphoniques d'assistance peuvent également fournir de l'aide dans différentes langues.

Traite de personnes : le Canada n'est pas à l'abri

Ressources multilingues

Les documents suivants sont disponibles dans plusieurs langues et sont destinés à aider les personnes victimes de la traite. Ces documents ont été élaborés initialement pour la Colombie-Britannique, mais ils peuvent être adaptés à n'importe quelle ville ou région.

Le document Nous pouvons vous aider donne des renseignements aux personnes présumées victimes de la traite et prévoit un espace pour qu'une personne souhaitant obtenir de l'aide puisse y inscrire ses coordonnées. Ce formulaire est également disponible en chinois, en coréen, en malaisien et en vietnamien.

La carte de poche de l'OCTIP explique ce qu'est la traite de personnes et les formes d'exploitation que celle-ci revêt, ainsi que les services de soutien dont dispose une personne victime de la traite. Elle est disponible en 14 langues.

Un document intitulé Modern Day Slavery, publié par MOSAIC et la West Coast Domestic Workers Association, a pour objet de sensibiliser la population à la traite de personnes, en mettant l'accent sur la vulnérabilité des travailleurs étrangers. Il est disponible en anglais, en pendjabi, en tagal et en espagnol.

Documents traduits

Le fait de disposer de documents imprimés en plusieurs langues est une autre façon de supprimer la barrière de la langue et d'apporter à la personne victime de la traite les renseignements nécessaires sur des sujets importants.

De nombreuses provinces au Canada disposent d'une grande quantité de documents d'information traduits en version papier ou en ligne. Il serait intéressant pour vous de vous procurer des brochures portant sur les sujets suivants :

- Les droits de la personne et procédés juridiques au Canada
- Les recours juridiques pour une personne impliquée dans une affaire criminelle
- Les questions d'immigration et questions relatives aux réfugiés
- Ce qui constitue un crime au Canada et le rôle de la police, des tribunaux et des autres institutions dans une affaire criminelle
- Les services de soutien et les programmes d'indemnisation existants pour les victimes de crime
- Les organismes communautaires qui fournissent des services dans différentes langues